



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions

Question écrite n° 11356

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens militaires des anciens territoires français aujourd'hui indépendants. Le cinquantenaire du débarquement de Provence sera placé tout particulièrement sous le signe des troupes africaines auxquelles la France doit principalement d'avoir été à la table des vainqueurs. N'est-il pas temps de revenir sur les injustices particulièrement criantes dues à la cristallisation des pensions de ces « soldats oubliés » ?

Texte de la réponse

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est particulièrement sensible aux difficultés des anciens combattants de l'armée française nationale d'États ayant accédé à l'indépendance et recherche le moyen d'atténuer la rigueur de l'article 71 de la loi de finances pour 1960. À cet effet, il a d'ores et déjà engagé une concertation interministérielle sur la possibilité de prendre les décrets dérogatoires permettant l'ouverture des droits à pension pour les invalides et les ayants cause (veuves, orphelins, ascendants) et la reconduction de la dérogation accordée aux anciens combattants tributaires des mesures de cristallisation ayant fixé leur résidence en France avant le 1er janvier 1963. Simultanément, il a pris les dispositions nécessaires pour que des crédits d'action sociale soient attribués aux plus nécessiteux de ces ressortissants en mettant en place des subventions auprès de seize pays africains, soit directement par le département ministériel, soit par le biais de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Ces secours sont répartis par des commissions spéciales, composées à parité de fonctionnaires des postes consulaires et de représentants des associations d'anciens combattants ; elles président à une distribution équitable sous forme d'allocations occasionnelles ou répétées, des sommes mises à leur disposition par les ambassades.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11356

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 834

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1397